

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

Le vingt cinq mars deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie.

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

EXCUSE : Mr GILBERTON

ABSENTE : Mme PAINBLANC

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

- Madame CHILON donne un compte rendu de la réunion du SITS au cours de laquelle le Syndicat a voté son budget primitif. La participation communale reste à 30 € par élève transporté mais la participation des familles passe de 120 € à 130 € par enfant.
- Monsieur NION indique que le PNR a voté son budget primitif et a maintenu à 1 € par habitant la participation des communes.
- Madame BATONNEAU donne un compte rendu de la réunion du SIVOM SCOLAIRE RESTIGNE-BENAIIS qui avait, principalement, pour objet le vote du budget primitif. La participation communale augmente, du fait de l'embauche d'une 3^{ème} ATSEM afin de pouvoir accueillir, dans de bonnes conditions, les nouveaux enfants à la rentrée prochaine. Elle indique que dans le cadre de la formation continue, une des employées du SIVOM SCOLAIRE participera à un stage qui a pour thème « les jeux dangereux dans les écoles ». Elle informe également que Nathalie PAINBLANC, vice présidente du SIVOM SCOLAIRE ne participe plus à aucune réunion, ce qui pose un problème de représentativité au sein du Syndicat. Madame le Maire reconnaît que cette situation ne peut plus durer. Une demande écrite sera transmise à la Présidente du SIVOM SCOLAIRE afin de solliciter, au cours du prochain comité syndical, le remplacement de Madame PAINBLANC au sein du SIVOM. Une copie de ce courrier sera adressée à l'intéressée. Elle précise que la municipalité de LA CHAPELLE SUR LOIRE, avec les services du Conseil Général, étudie la possibilité d'organiser un transport scolaire, suite à la fermeture de l'école primaire de LACHAPELLE SUR LOIRE, vers les établissements les plus proches pour la rentrée 2013/2014.

- Madame CHILON informe le Conseil Municipal que le goûter des anciens aura lieu le jeudi 13 juin 2013 et que le banquet de la cordialité aura lieu le dimanche 24 novembre 2013 avec distribution des colis la veille.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013

Madame CHILON présente les différentes demandes de subventions émanant d'associations et d'organismes divers. Le détail a été défini par la commission après avoir entendu les représentants d'associations qui sont venus présenter leur bilan et leur projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête la liste des subventions qui seront inscrites définitivement lors du vote du budget primitif 2013, à savoir :

➤ ARBRE	200,00 €
➤ Vocialia	400,00 €
➤ Secrétaires de Mairie	50,00 €
➤ Gymnastique volontaire	150,00 €
➤ Cercle des Loisirs	500,00 €
➤ Club de l'Amitié	300,00 €
➤ Coopérative Scolaire	100,00 €
➤ Country Attitude	600,00 €
➤ Harmonie La Chapelle-Benais	1 500,00 €
➤ Association Harmonie	4 600,00 €
➤ Sporting Club Benaisien	1 000,00 €
➤ Tennis de Table	700,00 €
➤ Comité des fêtes	500,00 €
➤ Collège Ronsard	690,00 €
Séjour linguistique 30 € x 13 élèves	
Séjour plein air 30 € x 10 élèves	
➤ Collège Le Jouteux	90,00 €
Séjour linguistique 30 € x 3 élèves	
➤ Sport Nature Bourgueillois	300,00 €
Course des Grands 20	

2013-15 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Madame le Maire propose une augmentation de 1 % des taux d'imposition pour la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et de 0 % pour la Taxe Foncière Bâtie (TFB).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité une hausse du taux et après présentation par Madame le Maire de plusieurs scénariis, vote à 9 voix pour cette augmentation de 1 % du taux de la TH et de la TFNB ce qui porte les nouveaux taux pour 2013 à :

- Taxe Habitation de 10.95 % à 11.06 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ... de 15.81 % à 15.81 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties. de 49.69 % à 50.19 %

BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions établies par la commission des finances, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 724 660.19 € et en recettes et dépenses d'investissement à 221 971.00 €

2013-14 / REFONDATION DE L'ECOLE

Madame le maire rappelle le cadre de la réforme des rythmes scolaires dont le décret du 24 janvier 2013 qui fixe l'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine, avec un retour à la semaine de 4,5 jours pour le premier degré.

Deux objectifs sont poursuivis par cette réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin ;

- tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;

- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5h30 et la demi-journée de maximum 3h30 ;

- la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

Par ailleurs, des activités pédagogiques complémentaires viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires. Ces activités seront organisées par les enseignants et se dérouleront en groupes restreints d'élèves. Il pourra s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école. Ces activités remplacent l'aide personnalisée, qui est supprimée dans le cadre de la réforme.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Madame le maire précise les difficultés rencontrées qui justifient un report de la date d'effet de la réforme :

- la municipalité a transféré, au 1^{er} janvier 2012, la compétence « accueil de loisirs » et « garderie périscolaire » à la CCPB. La CCPB n'est pas en capacité de mettre en œuvre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions dès la rentrée de 2013 en raison notamment de problème de transport des élèves le mercredi en direction des accueils de loisirs ;

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait prétendre aux aides financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût de cette mise en place nécessite une adaptation profonde du budget de la municipalité.

Madame le maire insiste sur le fait qu'il ressort clairement le souhait de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme suite au dialogue et à la concertation menée avec les représentants des parents d'élèves.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Considérant les aménagements qui devront être apportés à l'organisation de la journée de classe,
- Considérant la nécessité d'harmoniser l'organisation de la semaine scolaire avec les structures périscolaires récemment mises en place au niveau de la Communauté de Communes,
- Considérant la difficulté de préparer un projet cohérent prenant en compte les besoins des enfants scolarisés et ce, avant la rentrée de septembre 2013,
- Considérant le manque de temps pour mettre en place une nouvelle organisation satisfaisante et d'assurer son financement,

DECIDE, à l'unanimité :

- de solliciter une dérogation pour reporter l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014-2015 ;
- de charger Madame le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

2013-16 / GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2013

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut, comme l'année précédente, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, participer à un groupement de commandes, pour le programme de voirie de l'année 2013.

La commande publique, sous forme d'un appel d'offres commun, sera découpée en lots géographiques par entité communale.

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil auront la charge de constituer le dossier de consultation et de conduire celle-ci dans les règles, et à ce titre, la Communauté de Communes assurera la coordination du groupement.

Les frais annexes de publicité et d'impression des dossiers seront partagés entre les participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que la Commune adhère au groupement de commandes pour le programme de voirie 2013.
- **VALIDE** le principe selon lequel le dossier de consultation des entreprises sera établi par les services de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la coordination du groupement de commandes sera assuré par l'EPCI.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constituant le groupement de commandes et les pièces du marché qui découleront de la dite consultation.
- **S'ENGAGE** à régler l'ensemble des frais au titre de la participation tel que prévu dans la convention, et
- **INSCRIT** cette dépense à l'article 2315 du budget de la Commune.
- **DESIGNE** M. BOISDRON Claude, titulaire et M. GUILBAUD Michel, suppléant pour représenter la Commune au sein de la commission d'appel d'offres intercommunale qui désigne le (ou les) titulaire(s) du marché.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame le Maire donne un compte rendu de la manifestation « Nuit de la Chouette » qui a eu une bonne participation dans une bonne ambiance. Elle fait part des remerciements de la LPO pour l'organisation de cette journée.

☞ Madame le maire informe le Conseil Municipal que l'Association Cantine Scolaire met en vente des tabliers confectionnés à partir des dessins réalisés par chaque enfant, au profit de l'Association.

☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier du CPIE Val de Loire concernant la reconduction de l'opération « replantation d'arbres ». Le conseil Municipal réfléchit au nombre d'arbres qui pourrait être demandés ainsi que leurs emplacements. Ils doivent être réimplanter en bordure de chemins, de routes, de champs. Cette opération est également ouverte aux particuliers. Tous les renseignements sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune benais.fr

☞ Monsieur HALLIEN donne des informations très intéressantes concernant le compteur et l'analyse de la fréquentation du site internet (nombre de personnes qui se connectent, les lieux de connexion, les pages les plus vues, etc).

☞ Madame le Maire donne un compte rendu de la réunion du Collectif usagers SNCF qui a eu lieu le 18 mars concernant les problèmes rencontrés par les usagers des lignes Tours/Angers (dans les 2 sens). Cette réunion s'est tenue en mairie de Langeais à l'initiative de Pierre Alain Roiron a permis au collectif, aux usagers, aux élus de rencontrer le vice Président de la Région Centre, le Directeur Régional de la SNCF ainsi que les représentants des services. Les échanges ont été fructueux. Des aménagements devraient être prochainement proposés afin de pallier à toutes les difficultés rencontrées.

☞ Madame le Maire informe que des panneaux d'information sur la procédure du Plan Local d'Urbanisme (PLU) seront installés prochainement sur les vitres du hall de la salle des fêtes :

- Diagnostic socio-économique
- Diagnostic physique et état initial de l'environnement
- Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Ces éléments seront consultables sur le site internet jusqu'à l'arrêt du projet.

☞ Madame le Maire donne un compte rendu du Conseil d'école qui s'est déroulé le 19 mars notamment sur l'article paru dans la Nouvelle République concernant la fermeture de l'école primaire de La Chapelle. Il s'agit en fait du compte rendu du conseil municipal de La Chapelle sur Loire du 1^{er} mars 2013. Il a été écrit que 80% des élèves scolarisés à La Chapelle ont choisi de rejoindre le RPI Benais-Restigné à la rentrée prochaine, il est également indiqué qu'il y aurait un car gratuit qui desservirait ces communes.

Les municipalités de Benais et de Restigné ont constaté que la réalité du terrain ne permettrait pas l'accueil de toutes ces familles dans de bonnes conditions.

Les élus de Benais, de Restigné et de Bourgueil souhaitent répartir les élèves de La Chapelle sur Loire sur les 3 communes en fonction de leurs capacités d'accueil respectives.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 6 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.